

ÉDITO | RETOUR VERS LE FUTUR...

Chaque année, à l'approche du temps des fêtes, ciné-cadeau propose une programmation d'incontournables classiques du cinéma à apprécier en savourant un chocolat chaud tout de mou vêtu(e)s. Certaines projections valent de s'y replonger, d'autres moins. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un mauvais «remake».

Vous souvenez-vous de *Retour vers le futur*? Moi, par les temps qui courent, j'ai l'étrange impression que la DeLorean de François Legault revisite les politiques d'austérité appliquées au Québec dans les années 1990. Mauvais scénario mis en scène par un réalisateur médiocre. Coté 7 (minable) selon la classification de Médiafilm.

Le thème de l'assainissement des finances publiques est, depuis 1996, avec l'adoption de la loi du déficit zéro, au centre du discours politique. Que cela porte le nom de réingénierie de l'État sous Jean Charest ou de politiques de rigueur sous Philippe Couillard, la volonté demeure la même : renouer avec l'équilibre budgétaire afin de diminuer le poids de la dette. La CAQ ne fait pas exception. Du moins, c'est le prétexte justifiant les récentes restrictions budgétaires en éducation.

Cet automne, nous nous sommes mobilisé(e)s contre les coupes drastiques en francisation. Puis, vinrent le gel d'embauche du personnel administratif dans les centres de services scolaires, les compressions de 200 millions de dollars d'ici le 31 mars et la suspension jusqu'à nouvel ordre des projets de construction ou d'agrandissements des établissements scolaires. Cela n'affecterait en rien les services directs à l'élève selon le ministre de l'Éducation.

Pardon? Des centaines de classes de francisation fermées. Des projets de sorties éducatives, du perfectionnement ou divers achats mis sur pause ou carrément annulés parce que les directions ont été invitées à dépenser avec parcimonie les budgets qui leurs ont été alloués en début d'année. Des écoles vétustes et surpeuplées. La pénurie de personnel, etc. Carlos Leitao n'a-t-il pas admis avoir commis une grave erreur en imposant la rigueur budgétaire en éducation ?

Il faudra attendre le prochain budget pour savoir si l'École québécoise sera mise à la diète. En attendant, espérons que ces mesures auront la même portée que ma résolution du jour de l'an de perdre quelques livres... ça n'a pas duré!

Bonne année 2025!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

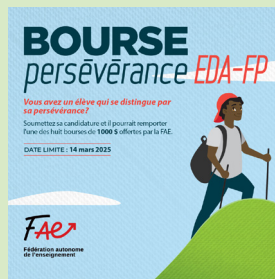


EDA/FP | CONCOURS PERSÉVÉRANCE EDA-FP

Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la 16^e édition du concours *Persévérance EDA-FP*.

Un total de huit bourses, d'une valeur de 1000\$ chacune, sera remis à l'issue du concours. En remettant ces bourses, nous contribuons à soutenir ces adultes engagé(e)s et motivé(e)s à réussir leur parcours scolaire, malgré les défis que cela représente. Ce coup de pouce vise donc à les encourager à croire en elles et eux ainsi qu'à reconnaître leurs capacités afin de les inciter à se bâtir un avenir de qualité.

Participez au concours en nous soumettant la candidature d'une ou d'un élève se distinguant par sa persévérance **avant le 14 mars 2025**.



© FAE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE L'ÉLÈVE

- Être inscrit(e) à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle dans un centre de services scolaire dont le personnel enseignant est membre d'un syndicat affilié à la FAE;
- Ne pas avoir reçu de bourse *Persévérance* par le passé.

Pour inscrire la candidature d'une ou d'un élève, vous devez remplir le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante : www.lafae.qc.ca/bourse-persévérance.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Gagnon, responsable de la formation professionnelle, à pierrelucgagnon@sepi.qc.ca ou Sylvie Zielonka, responsable de l'éducation des adultes, à sylviezielonka@sepi.qc.ca.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
 ■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

RAPPEL | ATTENTION AUX CHUTES CET HIVER!

Au cours des dernières saisons hivernales, plus d'une centaine d'enseignantes et enseignants a rapporté avoir chuté en raison de présence de glace ou de neige dans le stationnement, sur le chemin d'accès, dans l'escalier ou dans l'entrée de leur établissement scolaire. Par chance, la grande majorité s'en est tirée avec quelques ecchymoses seulement. Malheureusement, une mauvaise chute peut entraîner des conséquences beaucoup plus sérieuses telles une entorse, une fracture ou une commotion cérébrale et ainsi mener à un arrêt de travail.

Nous vous invitons donc à être très vigilants dans vos déplacements, particulièrement lors de vos arrivées et départs de votre lieu de travail. Les directions d'établissement sont responsables d'assurer la santé et la sécurité du personnel et doivent prendre les mesures requises pour rendre les voies d'accès au milieu de travail sécuritaires. Nous vous invitons également à signaler à votre direction toute situation susceptible d'entraîner une chute.

Cette responsabilité est partagée avec le centre de services scolaire, mais **les directions sont les premières personnes intervenantes et doivent être interpellées dès qu'une situation à**

risque est identifiée. Ces dernières ont l'autonomie nécessaire pour effectuer un épandage d'abrasifs dans le stationnement de votre établissement, advenant le cas où le centre de services scolaire ne l'aurait pas fait. Si la direction n'intervient pas dans un délai raisonnable, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Gagnon, responsable de la santé et la sécurité du travail au SEPÍ: pierrelucgagnon@sepi.qc.ca.

RAPPEL: En cas de chute, vous devez compléter le registre d'accident sans tarder, même si l'évènement vous semble bénin de prime abord. De plus, toute situation entraînant un arrêt de travail ou la nécessité de recevoir des soins et traitements en raison d'une blessure attribuable à une chute au travail (incluant l'arrivée et le départ) peut faire l'objet d'une réclamation à la CNESST.

Pour toute question relative à un accident de travail ou une réclamation à la CNESST, vous pouvez communiquer avec Alexie Tétreault, conseillère syndicale au SEPÍ, par téléphone au 514 645-4536 ou par courriel à l'adresse suivante: alexietetreault@sepi.qc.ca.

■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

INFO | FAITES RECONNAÎTRE VOS ÉTUDES POUR ACCÉLÉRER VOTRE PROGRESSION SALARIALE!

Le reclassement salarial à la suite de la reconnaissance d'une ou de plusieurs années de scolarité additionnelles admissibles (rétroactif au 101^e jour de travail)

Saviez-vous que, si vous avez poursuivi vos études, vous pourriez faire reconnaître vos années de scolarité et ainsi gravir plus rapidement les échelons salariaux?

En effet, il est possible de bénéficier d'un reclassement salarial à la suite d'une nouvelle évaluation de vos études, lequel est rétroactif au 101^e jour de travail de l'année scolaire en cours. Pour en profiter, certaines conditions doivent être respectées. Ainsi, vous devez:

- **Avoir complété, au plus tard le 31 janvier de l'année en cours, une année additionnelle de scolarité admissible.** Une année de scolarité est équivalente à 30 crédits, que vous soyez étudiant(e) à temps plein ou à temps partiel.
- **Transmettre au centre de services scolaire les documents requis***. Ces documents doivent être certifiés conformes par l'établissement qui les délivre. Dans le cas où l'établissement aurait des délais de traitements longs, assurez-vous d'envoyer au centre de services scolaire une copie de votre demande de

documents adressée à l'institution concernée. Dans un cas comme dans l'autre, les preuves en question doivent être acheminées au centre de services scolaire **avant le 1^{er} avril** de cette même année. Un oubli de votre part entraînera un report du reclassement à l'année suivante, car ce processus n'a lieu qu'une fois par an.

Une fois vos obligations remplies, un reclassement provisoire sera fait dans les 30 jours de la réception d'une demande complète. Le réajustement salarial, s'il y a lieu, sera rétroactif à la 101^e journée de travail de l'année scolaire en cours soit, le 27 janvier prochain.

En cas de doutes ou de questions, n'hésitez pas à nous contacter!

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

* Les documents requis sont les suivants: relevés de notes, bulletins, certificats, diplômes, brevets et documents officiels au sens des règles du Manuel d'évaluation de la scolarité. Ces documents doivent être certifiés exacts par l'organisme d'où ils proviennent.

INFO | NOUVEAUX TAUX DE COTISATION POUR L'ANNÉE 2025

Comme à chaque début d'année civile, ne soyez pas surpris(e) si vous constatez une réduction sur vos relevés de salaire comparativement à l'automne. Ce changement s'explique notamment par le fait que, pour l'année précédente, plusieurs d'entre vous avaient atteint la cotisation annuelle maximale de certains régimes.

Ainsi, avec la nouvelle année qui débute, l'employeur doit à nouveau effectuer certaines retenues sur votre salaire, lesquelles peuvent également avoir connu un changement comparativement à l'année précédente.

Pour vous aider à mieux comprendre les changements qui ont pu être apportés à vos relevés de salaire, vous trouverez dans ce tableau les taux de cotisation et les maximums annuels assurables applicables en 2024 ainsi que ceux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

Nous vous invitons parallèlement à consulter notre fiche syndicale sur le relevé de salaire accessible sur notre site Web afin d'obtenir de plus amples informations (www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Fiche-tous-Releve_salaire.pdf).

	2024	2025
Assurance-emploi		
Taux de cotisation	1,32%	1,31%
Maximum annuel de la rémunération assurable	63 200 \$	65 700 \$
Cotisation annuelle maximale pour l'enseignant(e)	834,24 \$	860,67 \$
CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail)		
Taux de cotisation		
<i>Les cotisations à cette protection sont entièrement payées par l'employeur, l'enseignant(e) ne paie donc aucune cotisation.</i>	N/A	N/A
Maximum annuel de la rémunération assurable	94 000 \$	98 000 \$
RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)		
Taux de cotisation	0,494%	0,494%
Maximum annuel de la rémunération assurable	94 000 \$	98 000 \$

Cotisation maximum annuelle pour l'enseignant(e)	464,36 \$	484,12 \$
RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)		
Taux de cotisation	9,39%	9,09%
RRQ (Régime de rentes du Québec)		
Exemption générale	3 500 \$	3 500 \$
Taux de cotisation de base (régime de base)		
Appliqué sur la tranche de revenu comprise entre 3 500 \$ et 71 300 \$, soit un maximum de 67 800 \$	12,80%	12,80%
<i>Les cotisations sont prélevées à parts égales auprès du travailleur et de l'employeur, soit 6,40% pour l'enseignant(e) et 6,40% pour le centre de services scolaire.</i>		
Taux de cotisation additionnel (régime supplémentaire)		
Appliqué sur la tranche de revenu comprise entre 71 300 \$ et 81 200 \$, soit un maximum de 9 900 \$	8%	8%
<i>Les cotisations sont prélevées à parts égales auprès du travailleur et de l'employeur, soit 4% pour l'enseignant(e) et 4% pour le centre de services scolaire.</i>		
Maximum annuel des revenus de travail admissibles	73 200 \$	81 200 \$
Cotisation maximum annuelle pour l'enseignant(e)	4 348 \$	4 735 \$

Pour toute question en lien avec les sommes versées ou pour recevoir des explications sur votre relevé de paie, nous vous invitons à adresser d'abord vos demandes directement aux Services des ressources financières du CSSPI (secteur paie), lequel assume la responsabilité du traitement de la paie des enseignantes et enseignants. S'il subsiste un problème, vous pouvez nous contacter.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INVITATION | RÉSEAU D'ACTION SOCIOPOLITIQUE 2025 DE LA FAE

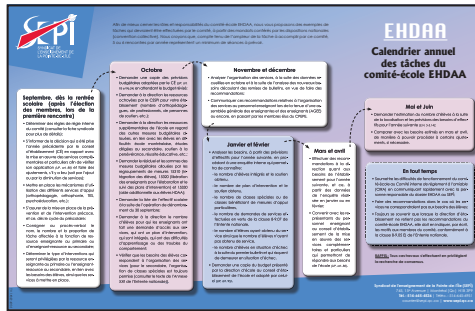
La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous convie à son 4^e Réseau d'action sociopolitique qui aura lieu **le jeudi 6 février 2025 de 9h à 16h au Centre des Congrès Palace, à Laval**. Sous le thème *De la société à la classe*, ce réseau sera l'occasion de discuter des fondements du rôle historique, sur les plans sociaux et politiques, des syndicats québécois de même que dans les luttes environnementalistes. Au cours de cette journée, les personnes participantes auront l'occasion d'assister à un panel ayant pour thème «*Pourquoi les syndicats se mobilisent-ils sur les enjeux sociopolitiques ?*». Par la suite, les personnes participantes pourront participer à deux ateliers-conférences qui auront pour thème «*La montée du populisme et de la désinformation*» et «*Écosyndicalisme et transition juste*». Ce menu vous intéresse ? Inscrivez-vous sans tarder en écrivant à courrier@sepi.qc.ca **avant le 24 janvier 2025 à midi**.

- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

FGJ | TÂCHES DU COMITÉ-ÉCOLE EHDAA : JANVIER - FÉVRIER

Voici une liste des éléments qui devraient être traités au comité-école EHDAA au cours des mois de janvier et de février :

- Analyser les besoins, à partir des prévisions d'effectifs pour l'année suivante, en procédant à une enquête interne permettant de connaître :
 - le nombre d'élèves intégrés et le soutien obtenu,
 - le nombre de plans d'intervention et le soutien obtenu,
 - le nombre de classes spéciales ou de classes bénéficiant de mesures d'appui particulières,
 - le nombre de demandes de services effectuées en vertu de la clause 8-9.07 de l'Entente nationale,
 - le nombre d'élèves ayant obtenu du service ainsi que le nombre d'élèves n'ayant pas obtenu de service,
 - le nombre d'élèves en situation d'échec à la suite du



premier bulletin et qui risquent de demeurer en situation d'échec.

- Demander une copie du budget présenté par la direction d'école au conseil d'établissement de l'école et adopté par celui-ci (LIP, art. 95).

En tout temps, vous pouvez :

- Soumettre les difficultés de fonctionnement de votre comité-école en communiquant rapidement avec le syndicat;
- Faire des recommandations dans le cas où les services ne correspondraient pas aux besoins des élèves.

N'hésitez pas à consulter le site Web du SEPÎ afin de prendre connaissance de la planification annuelle qui se retrouve à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/ehdaa/Affiche-EHDAA-calendrier_taches.pdf.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

INFO | SOMMES POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DIDACTIQUE POUR LE NOUVEAU PROGRAMME CCQ

À l'approche de la présentation des budgets par les directions d'établissement, nous croyons qu'il est important de vous rappeler que le CSSPI bénéficie d'un budget afin de procéder à l'achat de matériel didactique pour les nouveaux programmes.

En effet, le CSSPI dispose d'un montant de plus de 2 M\$ pour la formation générale des jeunes au primaire et au secondaire pour procéder à l'achat de matériel didactique pour le renouvellement ou la mise en place de nouveaux programmes. Cette mesure budgétaire (18012) comprise dans le budget MAO (mobilier, appareillage, outillage) peut servir à l'achat de manuels ou de guides d'enseignement. Nous vous invitons à demander à votre direction, par l'entremise du CPEPE de votre école, le montant qui est disponible dans votre établissement et la manière dont il sera utilisé.

De plus, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) nous a informé que le MEQ devrait bientôt émettre une directive à

l'attention des directions générales des CSS les enjoignant à utiliser les sommes prévues dans les règles budgétaires d'investissement 2024-2025 afin de procéder à l'acquisition de matériel pédagogique pour le programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), et ce, **avant le 31 mars 2025**.

Rappelons que le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (en format papier ou numérique) est proposé par le personnel enseignant et doit être approuvé par la direction. Il revient ensuite au CSS de les mettre à la disposition du personnel enseignant, sans suggestion ou pression de sa part concernant, par exemple, le format.

Si vous avez des questions en lien avec cette mesure budgétaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : catherinealary@sepi.qc.ca.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

En cas de disparité entre les textes de la version papier et ceux de la version numérique, les textes de la version numérique ont préséance.

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué aux enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca